



CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

OPÉRA DE DIJON- THÉÂTRE LYRIQUE D'INTÉRÊT NATIONAL

ANNÉES 2023 – 2024 - 2025 - 2026

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2022 -1900 du 22 novembre 2022 de finances pour 2023;

VU le décret n° 2022-1200 du 15 décembre 2022 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2022-1900 du 22 novembre 2022 de finances pour 2023 ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2017 ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant les conditions d'attribution et le cahier des missions et des charges d'un conventionnement pour les théâtres lyrique d'intérêt national ;

VU la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

VU le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Franck ROBINE, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté ministériel du 04 janvier 2021 nommant Madame Aymée ROGÉ, dans l'emploi de directrice régionale des affaires culturelles de la région Bourgogne-Franche-Comté, à compter du 1^{er} février 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n°22-628-BAG portant délégation de signature à Madame Aymée ROGÉ, Directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté et la subdélégation de la Directrice régionale aux agents placés sous son autorité ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023 ;

VU la délibération du Conseil municipal de la Ville de Dijon du

VU la délibération du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté réuni en commission permanente le ; délibération spécifique à la CPO

Entre

D'une part,

L'Etat – Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Franck ROBINE, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de Côte-d'Or, désigné sous le terme « **l'État** »,

La Ville de Dijon représentée par son maire, Monsieur François REBSAMEN, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du , désignée sous le terme « **la Ville de Dijon** »,

La Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par sa présidente, Madame Marie-Guite DUFAY, désignée sous le terme « **la Région** »,

Désignés ensemble sous le terme « **les partenaires publics** »

Et

D'autre part,

L'Opéra de Dijon dont le siège social est situé 11 boulevard de Verdun, représenté par son directeur, Monsieur Dominique PITOISET, dûment mandaté,
N° SIRET : 443 406 244 00022 – Licences : L-R-20-10149, L-R-20-10150, L-R-20-10151, L-R-20-10152

sous le terme « **l'Opéra de Dijon** » ou « **le bénéficiaire** ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant que l'Opéra de Dijon est titulaire du conventionnement « théâtre lyrique d'intérêt national » par décision du 22 avril 2021 portant attribution ;

Considérant le projet artistique et culturel de l'Opéra de Dijon, initié et conçu par Monsieur Dominique PITOISET, son directeur, pour les années 2023-2024-2025-2026, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe I ;

Considérant la volonté de l'État concernant l'inscription des valeurs, objectifs et actions du bénéficiaire dans l'esprit de la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, ainsi que dans celle de Fribourg concernant les Droits culturels ;

Considérant la détermination de l'Opéra de Dijon de s'inscrire dans une politique d'intérêt général en appui à la création, la diffusion et l'accompagnement de projets artistiques ; de favoriser l'émergence et l'innovation ; de tenir sa place dans le développement local et l'attractivité du territoire ; de permettre l'accessibilité au plus grand nombre ; de favoriser le lien social ;

Considérant la volonté de l'Opéra de Dijon de s'inscrire pleinement dans l'éthique de l'éducation artistique et culturelle pour tous, et notamment pour les enfants et les jeunes ;

Considérant la mise en œuvre d'un programme spécifique dans le domaine de l'éducation artistique et de l'action culturelle, dans un esprit de démocratisation artistique ;

Considérant la volonté de l'État d'apporter une attention particulière aux territoires les moins pourvus, ceux relevant de la politique de la ville comme ceux du monde rural, dans le cadre d'une clause de solidarité territoriale ;

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par l'Opéra de Dijon participe de cette politique ;

Considérant la volonté de la Région Bourgogne-Franche-Comté de placer les structures de production labellisées au cœur de son action en faveur du développement de la musique en région et considérant que ces acteurs, et en particulier l'Opéra de Dijon, contribuent à l'attractivité du territoire régional, à l'élargissement des publics par l'accueil de spectacles de qualité, au soutien à la production artistique régionale et au développement d'actions de sensibilisation auprès des publics spécifiques,

Considérant la volonté de la Ville de Dijon, d'accompagner l'Opéra de Dijon ;

Considérant que la Ville, engagée dans une politique volontariste visant à favoriser le soutien à la création et à l'innovation artistiques, l'accès à la culture pour tous ainsi que la transmission et la valorisation d'un patrimoine artistique et culturel, favorisant le rayonnement et l'attractivité du territoire, souhaite promouvoir la musique, le chant lyrique, la danse, le théâtre, le cirque, auprès d'un large public ;

Considérant que la Ville est dotée de nombreuses infrastructures dans le secteur du spectacle vivant, labellisées par l'État, concourant à la promotion d'une véritable politique d'éducation artistique : l'Opéra de Dijon - Théâtre lyrique d'intérêt national ; la Vapeur - SMAC ; le Théâtre Dijon Bourgogne - Centre Dramatique National ; la Minoterie - scène conventionnée d'intérêt national art, enfance, jeunesse ; Le Dancing - Centre de Développement Chorégraphique National - le Conservatoire à Rayonnement Régional et l'École Supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté.

Considérant que cette politique s'inscrit dans un cadre plus général, celui d'une approche de développement culturel durable du territoire visant à offrir un projet culturel qui contribue à renforcer le lien social, le vivre ensemble et l'accès aux pratiques culturelles des publics les plus éloignés ; à prendre en compte et à valoriser, sans hiérarchisation, la diversité des cultures présentes sur le territoire dijonnais ; à construire une politique d'action culturelle en lien avec les relais éducatifs et sociaux et les initiatives citoyennes ; et à valoriser le patrimoine en lien avec la création contemporaine.

Considérant que la Ville mène une politique visant à offrir l'égalité devant le service public de la culture, à ce titre, l'Opéra de Dijon développe une politique tarifaire adaptée et mène un travail de médiation et d'action culturelle auprès des publics les plus éloignés.

Considérant que la Ville entend favoriser la création contemporaine, l'Opéra de Dijon, maison de création et de production, développe un projet singulier participant à la diversité et à l'évolution des formes d'art lyrique.

Inscrivant pleinement son projet en phase avec la politique culturelle de la Ville, l'Opéra de Dijon amplifie ses partenariats artistiques avec les acteurs culturels, notamment à l'échelle de la Métropole dijonnaise, en participant aux actions soutenues ou suscitées par la Ville et en développant une coopération active avec les acteurs locaux. Dans ce cadre, l'Opéra de Dijon développe de nouvelles

passerelles avec le Conservatoire à Rayonnement Régional et l'ESM qui poursuivent des missions de formation et d'éducation artistique et culturelle.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre l'Opéra de Dijon, titulaire de l'appellation « Théâtre lyrique d'intérêt national » et les partenaires publics pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'Opéra de Dijon et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, l'Opéra de Dijon s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par son directeur et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité qui en précise les orientations et projets.

La présente convention fixe :

- La mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel ;
- Les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels ;
- Les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet artistique et culturel figurant en annexe 1, notamment, au titre de l'appellation « théâtre lyrique d'intérêt national » conformément à l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges d'un conventionnement « théâtre lyrique d'intérêt national ».

Le projet est mis en œuvre selon la présente convention et ses annexes.

Un bilan régulier en est fait dans le cadre des réunions de gouvernance de l'établissement et le cas échéant de comités de suivi spécifiques.

Mention spécifique concernant la participation éventuelle d'amateurs

Dans le cas où un groupe d'amateurs participerait à des représentations, le bénéficiaire s'engage à conclure une convention avec lui et à procéder à une télé déclaration selon la réglementation en vigueur (article 32 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ; décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif et arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret).

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

4.1 Le coût total du projet sur la durée de la convention est évalué à 43 200 000 € conformément aux budgets prévisionnels figurant en annexe III et aux règles définies à l'article 4.2 ci-dessous.

Sous réserve des votes des budgets par les assemblées délibérantes concernées, la contribution de chaque partenaire public fait l'objet d'une convention financière annuelle pour chaque année de la durée de la convention d'objectifs, dans le respect du principe d'annualité budgétaire et des procédures de programmation et d'engagement propres à chaque partenaire public.

4.2 Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment :

- Tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet qui :
 - Respectent les conditions de coûts admissibles définies au paragraphe 5 de l'article 53 du règlement (UE) visé, telles que listées en annexe III ;
 - Sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe III ;
 - Sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - Sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - Sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
 - Sont dépensés par l'Opéra de Dijon;
 - Sont identifiables et contrôlables ;
- Et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

ARTICLE 5 – JUSTIFICATIFS

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges, le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à ses articles 1^{er} et 2nd. Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 visé. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- Le rapport d'activité ;
- Un compte analytique conforme à la présentation UNIDO généralisée dans les institutions du spectacle vivant ;
- Un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalent temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;
- Les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par le bénéficiaire dans l'année civile antérieure

- Tout autre document listé en annexe ou mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les partenaires publics contribuent financièrement au projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement qui sera détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

À ces subventions de fonctionnement peuvent s'ajouter des subventions affectées à une activité spécifique ou à l'investissement. Ces subventions feront l'objet de conventions spécifiques entre l'Opéra de Dijon et les partenaires publics.

L'Opéra de Dijon entend s'efforcer d'obtenir des soutiens financiers auprès d'autres collectivités territoriales ou d'organismes publics ou privés lui permettant d'accroître et de développer ses activités.

ARTICLE 7 – AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 L'Opéra de Dijon informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Opéra de Dijon en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.3 L'Opéra de Dijon s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires signataires de la présente convention, ainsi que le nom de l'appellation dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

7.4 L'Opéra de Dijon déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de l'Union européenne.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

8.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre des conventions bilatérales prises en application de l'article 6, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Opéra de Dijon et après avoir préalablement entendu ses représentants.

8.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné dans les conditions précisées en application de l'article 5 peut entraîner la suppression de l'aide.

8.3 Les partenaires publics informent l'Opéra de Dijon de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

9.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi qui se déroulera une fois par an en présence de l'Opéra de Dijon et des partenaires publics.

9.2 Le comité de suivi est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- La mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'annexe II de la présente convention ;
- L'état d'exécution du budget analytique de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant (annexe III) ;
- La réalisation du programme d'actions de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- Le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés de l'Opéra de Dijon.

9.3 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du conventionnement « théâtre lyrique d'intérêt national ». Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités de l'Opéra de Dijon.

9.4 En considération du courrier du 22 avril 2021 de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Culture, un bilan et une évaluation intermédiaire du respect du cahier des missions et des charges pour les théâtres lyriques d'intérêt national seront réalisés à l'issue de la première saison de Dominique PITOISET. Par conséquent et au vu de la situation sanitaire ce bilan et cette évaluation seront présentés en juin 2023.

9.5 En considération du terme de son mandat fixé au 31 décembre 2023, ou 31 décembre 2026, le directeur présente au conseil d'administration de la régie une auto-évaluation de la mise en œuvre de son projet artistique et culturel, sous la forme d'un bilan d'ensemble argumenté, sur le plan qualitatif et quantitatif, des actions développées et de la réalisation des objectifs, en cours d'année 2023, ou 2026, et au plus tard le 15 novembre 2026.

En cas de renouvellement au-delà du 31 décembre 2026, une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs est conclue pour la durée du nouveau mandat. Elle prend appui sur le nouveau projet artistique et culturel, comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 10 – LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT SEXISTES ET SEXUELS DANS LE SPECTACLE VIVANT

Dans le cadre de la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant, le Ministère de la Culture conditionne le versement de ses subventions au respect de cinq engagements contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant :

- Être en conformité avec les obligations du code du travail en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel,
- Créer un dispositif interne de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu,

- Former dès 2022 la direction, les encadrants, la direction des ressources humaines et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de violences et de harcèlement sexistes et sexuel,
- Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques,
- Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de violences et le harcèlement sexistes et sexuels.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces engagements, il existe des actions de formation et de sensibilisation destinées aux structures de la culture et des industries créatives, aux intermittents du spectacle et de l'audiovisuel et aux artistes auteurs.

En cas de non-respect de ces engagements, identifié au moment de l'évaluation, la structure sera destinataire d'un courrier de mise en demeure de se conformer à ces engagements. L'obtention de nouvelles aides ne pourra intervenir qu'après sa mise en conformité.

Néanmoins, une phase d'accompagnement pourra être mise en place pour aider la structure à remplir ces objectifs.

ARTICLE 11 – CONTRÔLE

11.1 Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. L'Opéra de Dijon s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

11.2 Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que les contributions financières qu'ils versent dans les conditions prévues à l'article 4 n'excèdent pas le coût de la mise en œuvre du projet.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et aux contrôles de l'article 11.

ARTICLE 13 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et l'Opéra de Dijon.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 – ANNEXES

Les annexes I, II, III font partie intégrante de la présente convention. Les annexes IV et VI sont renseignées directement de façon dématérialisée par le bénéficiaire à l'aide d'un questionnaire envoyé avec le logiciel « Ethnos » du ministère de la Culture.

Annexe I - projet artistique et culturel
Annexe II - modalité de l'évaluation et indicateurs
Annexe III - budgets prévisionnels
Annexe IV - données d'activité
Annexe V - données d'emploi
Annexe VI - données de parité

ARTICLE 15 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 16 – RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Dijon, le

Pour l'Opéra de Dijon,
Le Directeur,

Dominique PITOISSET

Pour la Ville de Dijon,
Le Maire,

François REBSAMEN

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
par délégation
La Directrice régionale des affaires culturelles,

Aymée ROGE

Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Marie-Guite DUFAY

**ANNEXES DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
2023/2026**

**L'OPÉRA DE DIJON – THÉÂTRE LYRIQUE D'INTÉRÊT NATIONAL
Direction Dominique Pitoiset**

Annexe I - Projet artistique et culturel

Annexe II - Modalité de l'évaluation et indicateurs

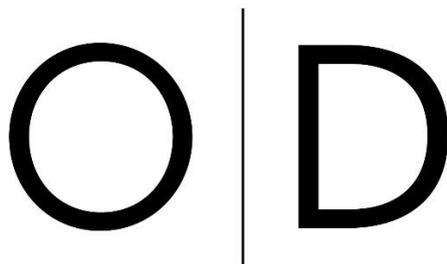
Annexe III - Budgets prévisionnels

Annexe IV - Données d'activité

Annexe V - Données d'emploi

Annexe VI - Données de parité

Annexe I – Projet artistique et culturel 2023 / 2026



CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

OPERA DE DIJON- THEATRE LYRIQUE D'INTERET NATIONAL

Années 2022 – 2023 – 2024 - 2025 – 2026

ANNEXE 1

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Développer et pérenniser un modèle de projet partagé pour l'Opéra de Dijon

Depuis 1998, à l'Auditorium - Opéra de Dijon, de nombreuses productions et représentations de qualité ont été inscrites aux programmes des directions successives de Jean-Claude Wambst, Claude Meiller, Olivier Desbordes et Laurent Joyeux. Fruit d'une histoire, d'un travail permanent et d'une volonté sans faille, cette réussite a été consacrée par la reconnaissance "Théâtre lyrique d'intérêt national" du Ministère de la culture en 2017.

Le nouveau projet artistique et culturel alliant excellence et proximité, repose sur la mise en œuvre de partenariats exemplaires sur l'ensemble du territoire régional tout en confortant l'inscription de l'Opéra de Dijon sur le réseau national et international des coproductions. Il défend également des registres peu ou pas suffisamment explorés au cours de la dernière décennie par l'opéra, tels la danse, les arts du cirque ou les musiques du monde. Il amplifiera les actions de proximité hors les murs grâce à une politique d'éducation artistique et culturelle renforcée en direction de la médiation et des pratiques participatives.

Le projet de la nouvelle direction s'engage notamment, dans une démarche très volontaire, à redonner vie au Grand Théâtre en répartissant l'offre de production et de diffusion entre les deux sites de l'Opéra. Sur ce point il est toutefois important de souligner que la nature et la durée des travaux de rénovation du Grand Théâtre qui doivent être entrepris à partir de 2024 par la Ville de Dijon propriétaire du bâtiment auront des conséquences sur la disponibilité et les usages possible de la salle et pourront venir impacter très significativement la réalisation des indicateurs annexés à cette CPO.

De nouvelles coopérations et résidences sont progressivement mises en place à l'échelle nationale et internationale, notons celles déjà opérationnelles avec l'Opéra Comique à Paris, l'Opéra Royal de Versailles, l'Opéra National de Nancy, l'Opéra National de Strasbourg, le Palazzetto Bru Zane ou encore L'Académie des Beaux-Arts de Brera à Milan. L'Opéra développe également des partenariats étroits avec les acteurs du territoire de la Région Bourgogne – Franche – Comté au premier rang desquels l'Orchestre Dijon Bourgogne mais aussi l'ensemble Les Traversées baroques, le Centre de développement Chorégraphique National, le Conservatoire à Rayonnement Régional, l'École Supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté, le Théâtre Dijon Bourgogne, l'Orchestre Victor Hugo, l'Espace des Arts à Chalon sur Saône, Les 2 Scènes à Besançon ou encore la Minoterie à Dijon.

Par ailleurs, la toute nouvelle implantation de l'Orchestre Français des Jeunes à la Saline Royale d'Arc et Senan s'organise déjà autour d'un partenariat à large spectre avec l'Opéra de Dijon.

Le développement durable sera une composante majeure et transversale du projet, en collaboration étroite avec la Ville de Dijon propriétaire des bâtiments affectés à l'Opéra, prenant en compte les grands enjeux écologiques et sociaux dans une volonté d'éco-responsabilité sociale et

environnementale. La question des droits culturels figure également au centre du projet. Pour ses promoteurs qui cherchent à faire reconnaître cette notion comme « droit fondamental », ils visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle.

Après une montée en puissance des moyens attribués depuis 2016 par l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Dijon, une première étape de stabilisation des programmes de création lyrique et musicale se trouve à ce jour pérennisée. Elle conforte une politique de juste répartition des équipements culturels spécifiquement dédiés à ce secteur d'activité sur le territoire national.

Aujourd'hui bien identifié sur le réseau national et international, l'Opéra de Dijon va développer ses coproductions avec des partenaires prestigieux tant dans le domaine lyrique, musical, que pluridisciplinaire. Les Opéras de Zurich, de Basel, de Lyon de Bordeaux, de Paris, de Versailles, de Strasbourg, de Nancy, de Caen seront notamment présents à nos côtés au cours des saisons à venir. Des coproductions avec des scènes nationales et des centres chorégraphiques sont également activées autour des programmes de danse, de cirque, de théâtre musical, de Jazz et de musiques du monde.

A la recherche de financements extérieurs et de recettes complémentaires, la Régie considérera de nouvelles perspectives de co-réalisations institutionnelles et engagera plus activement sa politique de mécénat.

L'Opéra de Dijon, c'est une équipe, un projet et deux lieux indissociables : l'Auditorium et le Grand Théâtre. Ces deux outils complémentaires permettent une alternance des formats et des genres qui couvrent la diversité des œuvres du grand répertoire, de l'opéra baroque, aux opéras du XXème siècle et assurent le renouvellement des formes de la création contemporaine. La bonne fin des travaux de rénovation du Grand théâtre conditionne toutefois la mise en œuvre aboutie de cette complémentarité.

L'équipe est composée d'un peu moins de cent salariés permanents qui assurent la bonne réalisation des productions, coproductions et spectacles accueillis, inscrits au programme de plus de quatre-vingt levers de rideaux par saisons.

Une grande partie des moyens disponibles est engagée en faveur de l'emploi artistique dans les différents domaines couverts par les programmes des saisons de l'Opéra de Dijon.

Après la longue période de COVID l'ayant conduit à fermer ses portes, l'Opéra de Dijon est parvenu à retrouver aujourd'hui des niveaux de fréquentation dignes de ses plus belles années. C'est une performance à souligner si on la compare au difficile retour des spectateurs dans de nombreux secteurs. On peut sans doute l'attribuer à la qualité artistique des spectacles et à l'éclectisme de la programmation portée par la nouvelle direction. Cette réussite pourrait toutefois se révéler fragile : la majorité des spectateurs achètent leurs billets au dernier moment et nul n'est à l'abri de nouvelles évolutions des modes de consommation de la culture dans le contexte actuel de crise économique et d'inflation. Affichant aujourd'hui près de 55.000 spectateurs de toutes générations au bilan de la fréquentation publique de ses programmes, l'Opéra de Dijon souhaite, sous l'impulsion de son

nouveau projet pouvoir augmenter légèrement ce niveau au cours des saisons à venir pour le porter à 60.000 spectateurs. Il souhaite également développer des formes de spectacles gratuits hors les murs permettant d'ajouter à la fréquentation payante de ses deux sites une fréquentation importante de nouveaux publics. Le premier de ces grands spectacles gratuits et populaires sera une Carmen présentée à la fin de l'été 2024.

1 – Contribuer au renouvellement, à la diversité et à l'évolution des formes d'art lyrique et à la création contemporaine.

A/ Un projet en faveur du renouvellement des écritures et de la diversité des formes d'adresse au public

L'Opéra de Dijon s'investit dans le renouvellement des écritures et la diversité des formes d'adresse au public en ouvrant ses programmations lyriques et musicales à des artistes venus de la diversité et qui évoluent pour certains dans le monde du jazz et des musiques du monde. Nous invitons des chorégraphes, des circassien.ne.s, des plasticien.ne.s, des illustrateur.trice.s, des vidéastes, des scénographes et des metteuses et metteurs en scènes issus d'écoles esthétiques et de classes sociales différentes, à réaliser des productions lyriques aux côtés de l'Orchestre et des ensembles associés dans un souci d'altérité, de parité et de dialogue intergénérationnel. De nouvelles écritures scéniques participeront activement à l'interrogation dramaturgique et à la réinterprétation des ouvrages au regard de notre monde contemporain, de ses problématiques et de ses sensibilités.

Nous construisons aujourd'hui des projets avec des artistes circassiens comme le groupe XY ou Mathurin Bolze, des chorégraphes comme Hofesh Schechter ou Gisèle Vienne, des metteur.se.s en scène comme Léna Breban, Mirabelle Ordinaire, Amélie Niermeyer, Philippe Quesne, Julie Deliquet et Jetske Mijnsen, des vidéastes comme Benoît Rossel, notamment.

B/ Une politique affirmée en faveur d'accueils d'artistes partenaires

Les artistes et ensembles partenaires

Les présences régulières d'artistes et d'ensembles associés à la programmation lyrique et musicale permettront l'installation, dans la durée, d'un projet de développement dont les termes seront concertés et partagés. Ils feront l'objet d'un accord clair entre les artistes, les équipes artistiques, et l'Opéra de Dijon.

L'Orchestre Dijon Bourgogne. Une volonté de montée en puissance.

Une relation forte et quelquefois compliquée unit historiquement l'Orchestre Dijon Bourgogne et l'Opéra de Dijon : une convention tripartite avec la Ville de Dijon est arrivée à son terme en décembre 2020. Cette convention avait pour vocation de définir les modalités de travail et d'échange entre l'Opéra et L'Orchestre. Une nouvelle convention a été négociée entre l'Opéra de Dijon et l'ODB pour les six ans à venir : elle privilégie la présence de l'orchestre en fosse pour 3 productions lyriques chaque saison ce qui lui permet une présence publique forte et des conditions d'approfondissement du répertoire lyrique qui lui assure un travail artistique de fond propice à son développement. L'ODB devient ainsi le pilier de la programmation lyrique de l'Opéra de Dijon.

L'ODB sera beaucoup moins présent sur le domaine symphonique (un seul concert par saison en dehors des projets spécifiques pédagogiques) dans la mesure où l'Opéra développe une importante politique d'invitation de grands orchestres nationaux et internationaux.

Une cheffe associée : Debora Waldman

Le parcours de Débora Waldman l'amène à résider dans trois pays différents avant ses 15 ans. Née au Brésil, elle grandit en Israël, puis habite en Argentine. À 17 ans, elle dirige pour la première fois et décide de s'orienter vers la direction d'orchestre : elle va alors à Paris pour se perfectionner au Conservatoire National Supérieur de Musique (CNSMDP). C'est là qu'elle devient l'assistante de Kurt Masur à l'Orchestre National de France, entre 2006 et 2009.

En 2008, L'ADAMI la nomme "Talent Chef d'Orchestre" puis en 2011 elle reçoit une distinction par la fondation Simone et Cino del Duca, sous l'égide de l'Académie de Beaux-Arts.

Depuis elle dirige de nombreux orchestres en France et à l'étranger.

En septembre 2020, elle prend ses fonctions de directeur musical de l'Orchestre d'Avignon-Provence, contrat renouvelé jusqu'en 2026. Elle devient à cette occasion la première femme à la tête d'un orchestre national permanent français.

Parmi ses futurs engagements, on compte des concerts avec l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, l'Orchestre de Nice, l'Orchestre Symphonique Région Centre-Val de Loire/Tours, l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, l'Orchestre de la Comunidad de Madrid, c'est aussi elle qui dirigera l'Orchestre de Dijon-Bourgogne lors des Victoires de la Musique en mars 2023.

Soucieuse d'un message de paix, Débora Waldman a été choisie pour diriger le concert « Thessalonique, carrefour des civilisations » en l'honneur de l'amitié arabo-israélienne.

Chef dynamique, elle est particulièrement engagée dans la transmission par le projet Démon de la Philharmonie de Paris depuis sa création en 2010.

En juin 2019, elle assure la création mondiale de la symphonie « Grande Guerre » écrite en 1917 par la compositrice française Charlotte Sohy (1887-1955), dont elle a retrouvé la partition oubliée. En juillet 2021 elle en dirige la première parisienne avec l'Orchestre National de France à la Maison de la Radio. Un premier enregistrement mondial de cette symphonie a été réalisé lors de ce concert, en partenariat avec le Palazzetto Bru Zane.

Cette découverte est l'occasion de la réalisation d'un documentaire sur sa création, et d'un livre « La symphonie oubliée », portraits croisés de la compositrice et de la chef, qui vient d'être édité chez Robert Laffont.

Son premier disque avec l'Orchestre national d'Avignon Provence « Charlotte Sohy, compositrice de la Belle Epoque » est récemment paru sur le nouveau label – *La Boîte à Pépites / Recording Women Composers*.

Débora Waldman est désormais cheffe associée à l'Opéra de Dijon depuis janvier 2022 et pour une période de cinq années.

Des compagnonnages basés sur la confiance :

Etienne Meyer et Les traversées baroques

Porté par ce même élan d'affirmation de « relocalisation » de nos partenariats, nous souhaitons reconduire la résidence des artistes des *Traversées baroques* sous la direction de Judith Pacquier et Etienne Meyer sur la durée du prochain mandat. L'Ensemble se verra confier plusieurs concerts à l'Auditorium et au Grand Théâtre ainsi qu'une réalisation musicale en fosse de l'Opéra de Dijon durant la durée de la Convention. Une commande à l'écriture musicale pour un ciné-concert est également prévue avec Etienne Meyer. L'Ensemble sera un de nos partenaires privilégiés dans le cadre de l'Action Artistique et Culturelle.

Vincent Dumestre et Le poème harmonique

Vincent Dumestre est un luthiste, guitariste et chef d'orchestre français né en 1968. Il étudie la guitare classique à l'Ecole Normale de Musique de Paris. Elu « jeune talent de l'année en 1999 » par la revue Diapason, il fonde l'ensemble *Le Poème Harmonique*. Il collectionne les prix et les nominations qui font de lui l'un des talents les plus sûrs de la scène baroque française. Vincent Dumestre et son Ensemble Le Poème Harmonique se voient confier, entre autres projets, la direction musicale de l'Opéra de Jean-Baptiste Lully, *Armide*, qui sera présenté à l'Auditorium de Dijon et à l'Opéra Royal de Versailles en 2023.

Renaud Capuçon et l'Orchestre de Chambre de Lausanne

La présence régulière de Renaud Capuçon et de son orchestre est un gage à la fois d'excellence artistique, de grand succès public et de soutien aux jeunes artistes. Renaud Capuçon a récemment regroupé autour de lui de jeunes solistes de talent avec lesquels il se produira régulièrement dans les programmes de notre Auditorium.

Un photographe : Cosimo Mirco Magliocca

Cosimo Mirco Magliocca est né dans les Pouilles, au sud de l'Italie et dès l'adolescence, il découvre l'univers de la photographie. Installé à Paris depuis le courant des années 90, il travaille comme photographe de plateau avec les théâtres et les opéras les plus célèbres de la capitale, d'Europe et du monde. Ses collaborations, entre-autres, avec l'Opéra National de Paris et la Comédie Française lui permettent de mettre en place son art de la photographie au service de spectacles exceptionnels. De nombreuses expositions de l'artiste dans des lieux prestigieux ont permis au grand public d'admirer certaines de ses plus belles œuvres. Toujours animé d'une grande curiosité, il élargit son champ d'activités à d'autres horizons. Photographe officiel du Grand Palais, il réalise des reportages pour des manifestations prestigieuses comme la Fiac ou le Saut Hermès.

Un vidéaste : Benoît Rossel

Benoît Rossel est un réalisateur français et suisse, né en 1969. Il a réalisé plusieurs films documentaires pour la télévision en lien avec le monde du théâtre ou de l'opéra : *Wilson / Huppert* (2001), *Wilsonmachine* (2003), *Olivier Py, Tristan et Isolde* (2007). Et pour le cinéma, un long-métrage documentaire sur le parcours d'un jeune médecin en train de devenir chirurgien et qui apprend à gérer ses émotions face à la découverte et l'exploration de l'intérieur du corps humain : *Le théâtre des opérations* (2008) primé au festival Visions du Réel à Nyon en 2008.

Il a aussi réalisé plusieurs films et installations notamment pour les designers Ronan et Erwan Bouroullec au Centre Pompidou Metz et au théâtre pour les metteurs en scène Robert Wilson et Dominique Pitoiset *Un été à Osage County* (2014) et *Arturo Ui* (2016).

Son dernier film *In Art We Trust* est un long-métrage documentaire qui dresse le portrait, avec bienveillance et une pointe d'ironie, d'un métier mystérieux, aussi sacralisé par les uns qu'il peut être dénigré et considéré comme une imposture par les autres : le métier d'artiste plasticien. À travers des moments choisis dans l'atelier de plusieurs artistes, connus ou pas du tout, à différentes étapes de leur carrière, le film dessine progressivement une réflexion sur ce que c'est d'être artiste et ce que représente l'exercice de ce métier.

C/Accompagner et favoriser l'émergence de jeunes talents

Le Quatuor Zaïde

Ce jeune quatuor féminin, en grande partie composé de musiciennes dijonnaises, sera accompagné en résidences de créations durant la totalité de notre convention. Aux côtés de valeurs confirmées de la scène musicale nationale nous souhaitons favoriser l'émergence de nouveaux talents en les inscrivant de manière forte au sein de notre projet.

L'Académie de l'Opéra National de Paris et la future Académie de l'Opéra Comique

La mission d'une Académie est la transmission à de jeunes artistes d'une mémoire et d'une pratique artistique en perpétuelle évolution. C'est une chance qui doit permettre l'émergence de vocations. Après les productions de *L'Isola disabitata* de Haydn et du *Couronnement de Poppée* de Monteverdi montées en collaboration avec l'Académie de l'Opéra de Paris en 21/22, l'Opéra de Dijon travaille à de nouveaux projets pour les saisons à venir avec la future Académie de l'Opéra Comique.

L'Orchestre Français des Jeunes en résidence à la Saline royale d'Arc et Senan

L'Opéra a engagé des discussions avec l'OFJ dès qu'il a été question de sa possible implantation à la Saline Royale. Il nous est apparu en effet immédiatement que l'implantation dans notre région de cette formation - qui fête cette année ses 40 ans -pouvait constituer une très belle opportunité tant pour les jeunes musiciens qui la composent que pour l'Opéra de Dijon. Un large partenariat est déjà en discussion entre nos deux structures. Il s'agit d'une part d'introduire le répertoire lyrique dans la formation des membres de l'OFJ, ce qui n'était jamais advenu depuis la création de l'OFJ : nous donnerons ainsi en septembre 24 des représentations gratuites de *Carmen* dans une mise en scène commandée par l'Opéra à Léna Bréban (dont ce sera la première mise en scène d'une œuvre lyrique) avec l'OFJ dans la fosse. L'Opéra accueillera par ailleurs chaque année un concert symphonique de l'OFJ et nous travaillons également à la mise en place d'un programme d'EAC participatif qui rayonnera sur la région.

Des jeunes scénographes en Post-Master international

Il s'agit de créer, en lien avec l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Dijon et l'Academia di Belle Arti di Brera à Milano, un post-master européen de scénographie, pour quatre étudiant.e.s sur six mois chaque saison durant la durée de la Convention, dans les murs et les ateliers de notre Opéra. Le programme ira de l'assistanat de la conception de projets scéniques, au suivi de réalisation en ateliers, en passant par le tracé de plans, l'étude de matériaux et le suivi budgétaire en bureau d'études.

Une relation avec les établissements d'enseignement supérieur

De nombreux choristes ou musiciens du Conservatoire à Rayonnement Régional et de l'Ecole Supérieure de Musique continueront d'effectuer des stages de professionnalisation dans des productions lyriques majeures.

L'Opéra intégrera le plus souvent possible des choristes supplémentaires dans ses productions, issus des cursus de formations supérieures (CNSM et ESM). De nombreux projets musicaux et d'action culturelle impliquent aussi de jeunes professionnels. Ces collaborations seront développées dans les saisons à venir.

La Maîtrise au cœur du projet sur la voix

Le lien qui unit les enfants de la maîtrise sous la direction de Etienne Meyer et l'Opéra de Dijon sera maintenu et renforcé. Plusieurs projets sont déjà envisagés dont un chœur d'enfants préparé pour les productions de *Tosca* de Puccini et de *Carmen* de Bizet en 2024.

Un développement de l'apprentissage pour tous les métiers liés à l'Opéra

Au-delà de l'ouverture aux jeunes artistes, l'Opéra met en œuvre depuis 2022 une politique volontariste d'accueil de jeunes apprentis. Ils sont aujourd'hui 8 – soit près de 10% de l'effectif permanent de la maison- accueillis dans tous les services : Technique, Ateliers, Communication, Production, Comptabilité, Médiation culturelle... Cette dimension de transfert des savoirs s'avère très bénéfique tant pour les jeunes apprentis que pour les services qui les accueillent.

D/ La production d'au moins une œuvre lyrique contemporaine, création ou reprise, par saison en version scénique.

Les formats de présentation de ces ouvrages contemporains seront multiples et variés. Ils pourront aller de la programmation en direction de nos jeunes spectateurs, nous pensons par exemple à la toujours fameuse « *Histoire du soldat* » de Stavinsky, à un spectacle sous forme d'un ciné-concert en passant par une exposition, pourquoi pas « *les minimalistes américains* » ou une commande à l'illustration. Comment ne pas s'émerveiller devant les œuvres de William Kentridge ?

Pour la saison 21-22 nous avons produit une nouvelle version de l'opéra de Philippe Boesmans, *Julie* mise en scène par une nouvelle venue prometteuse de la mise en scène lyrique, Silvia Costa et en 22-23 nous co-produisons une nouvelle production du *Dafné* de Wolfgang Mitterer.

2 – Un soutien fort en faveur des artistes présents et accueillis dans la structure

A / Les forces artistiques permanentes et les enjeux de la relocalisation.

Le nouveau projet de l'Opéra de Dijon, pour les cinq prochaines années, repose sur des reconductions d'associations et de projets partagés. Plusieurs nouveaux compagnonnages artistiques avec des ensembles spécialisés, des interprètes et des chef.fe.s d'orchestres et des artistes de premier plan seront engagés dans les différentes disciplines et esthétiques qui composeront nos programmations. Ces résidences d'artistes couvriront l'ensemble du répertoire lyrique et musical. Par ailleurs, nous affirmerons un soutien ferme aux forces permanentes de l'Opéra de Dijon que sont le Chœur et ses Ateliers de décors et costumes.

Le chœur. Un projet qui continue de grandir.

Le projet d'élargissement du répertoire, de la participation du chœur à des concerts sur des répertoires spécifiques, les partenariats artistiques avec d'autres chœurs d'Opéras de France, la diffusion en région, l'implication des jeunes solistes du chœur dans les productions d'opéras favorisant ainsi

l'insertion de jeunes professionnels, une participation dans la durée sur des programmes d'actions culturelles, seront maintenus et amplifiés.

Nous continuerons de contribuer à faire grandir un chœur polyvalent, abordant tous les répertoires lyriques, mais aussi des oratorios, et ensembles de chambre (capacité de se produire en effectifs à géométrie variable). Nous nous sommes déjà rapprochés de « *La cité de la voix de Vézelay* » pour travailler sur des projets communs et en particulier sur une série d'enregistrements par le chœur de pièces contemporaines issues de la riche bibliothèque musicale de la Cité de la voix. La bonne mise en place de coproductions partagées avec des partenaires du réseau permettra aux membres de notre chœur de se produire en participation avec d'autres dans des productions à plus grands effectifs choraux.

Les artisans des ateliers de construction de décors et de costumes. Une réforme adaptée aux nouvelles réalités de la production

Une reconsidération complète du site, des compétences, des moyens et des performances des ateliers de l'Opéra de Dijon sera portée par la nouvelle équipe en complicité et en concertation avec les artisans qui aujourd'hui en ont la responsabilité, et les professionnels du secteur au niveau régional. La question structurelle de notre équipement de création est un des enjeux forts du mandat à venir. L'idée d'intégrer un post-master dédié à la scénographie contribue également à la place d'artistes en résidence « tremplin » souhaité par le Ministère de la Culture. L'Opéra de Dijon contribuera à la maîtrise d'un outil de production allant de l'élaboration d'un projet artistique à sa bonne réalisation scénique en développant les capacités d'un bureau d'études intégré à la structure. L'insertion professionnelle et les apprentissages seront privilégiés dans tous les secteurs de la réalisation.

Un directeur-artiste

Si le programme d'une institution artistique est le moyen d'expression décisif et personnel du directeur, les créations « maison » sont l'essence vitale et la première raison d'être de nos entreprises de production. Elles incarnent l'identité, le dynamisme et la réputation des lieux où elles sont élaborées et proposées. C'est en elles que les spectateurs doivent d'abord se reconnaître. Elles justifient, par la qualité et la pertinence de ses choix, la présence d'un.e artiste-directeur.trice. Elles fédèrent une équipe et en définissent les champs de compétences. D'elles découlent tout le reste. Le premier artiste en résidence à l'Opéra de Dijon sera son directeur.

Un directeur a des responsabilités, il a aussi une personnalité. Celle-ci se marque dans ses choix de créations, de collaborations, de programmations, dans la lecture qu'il fait de l'époque, dans le tour qu'il imprime au dialogue entre les professionnels qui composent l'équipe de sa fabrique de spectacles et les différentes générations de spectateurs. Les directions réussies sont celles où responsabilité et personnalité se complètent l'une l'autre, où la singularité de l'artiste-directeur s'exprime avec d'autant plus de puissance qu'elle contribue à renforcer la reconnaissance et l'identité de l'institution.

Le nombre de nouvelles productions créées à Dijon par le directeur seront en nombre raisonnable. Il pourra s'agir d'un grand titre par année civile plus éventuellement une reprise ou une petite forme.

B/ Produire et accompagner la création et la recherche

Nous réfléchissons actuellement aux meilleures conditions d'accompagnement d'une labellisation prochaine d'un Centre National de Création Musicale porté par Nicolas Thirion et l'équipe de *Ici l'onde* implantée sur notre territoire. Des partenariats de diffusions, de résidences de créations, de séminaires et de formations sont aujourd'hui à l'étude. Il s'agit d'initier ensemble des programmes d'expériences immersives dédiées à l'expérimentation sonore sous toutes ses formes.

C/ Favoriser la bonne insertion professionnelle

L'emploi de nombre de choristes supplémentaires issus de la Région, ainsi que les projets en direction des étudiants de l'Ecole Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté et du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon témoignent de la politique menée depuis plusieurs années en direction de la contribution de l'Opéra de Dijon à l'offre d'insertion professionnelle des talents issus des formations de la proximité. Nos initiatives dans ce domaine seront poursuivies et renforcées.

3 – Développer une relation approfondie avec les publics.

Nous souhaitons repenser certains modes d'intervention afin de mieux inscrire l'institution et ses programmes dans une relation de fidélité avec les publics et les habitants. Nous portons une attention particulière à la diversité et à la lutte contre l'exclusion en encourageant, notamment, les interventions hors les murs de la structure en faveur des publics éloignés des lieux culturels. La question de la gratuité de certains grands titres du répertoire lyrique proposés dans l'espace public se pose aujourd'hui avec acuité. En se proposant de développer de nombreux partenariats de programmations partagées avec des lieux labellisés ou conventionnés de la Métropole dijonnaise et de sa région, dans les domaines de la danse, des nouveaux cirques, du théâtre musical, des musiques du monde et des spectacles à voir en famille, l'équipe de l'Opéra de Dijon souhaite ouvrir ses programmes au plus grand nombre et produire un effet de porosité avec les missions premières d'un Théâtre Lyrique d'Intérêt National. A savoir l'opéra, la musique symphonique et de chambre, et le répertoire de musique baroque.

A/ Une politique tarifaire exemplaire

Nous affirmerons nos engagements en faveur d'une politique tarifaire et de communication adaptée afin de garantir l'accès de tous les publics, et en particulier des jeunes, aux spectacles de nos programmations.

Il semble important, au sortir et à l'expérience de la crise sanitaire que nous avons traversée, de reconsidérer les formules d'abonnements à la saison quelquefois au profit de formules plus resserrées dans le temps. Il est certainement judicieux de permettre aux spectateurs qui, aujourd'hui, souhaitent un accès plus souple et libre aux programmes de l'Opéra, de pouvoir accéder aux salles grâce à une carte du type « adhésion » avec des formules seul, à deux ou à plusieurs, permettant des tarifs dégressifs par catégories et genres de spectacles. Il est également important de reconsidérer la proposition d'abonnements à la saison au profit d'abonnements par semestres. Ces questions sont stratégiques et ont de nombreuses incidences sur le fonctionnement des équipes et doivent être pensées avec méthode. L'objectif restant, bien entendu, celui de la fluidité et d'un accès plus démocratique à la culture ainsi que d'un modèle plus souple de billetterie favorisant la mixité des publics.

Nous alternerons les logiques tarifaires de l'abonnement et celles d'événements ponctuels en direction de publics qui se manifestent au dernier moment. Conservons ce qui fonctionne bien et sécurise la trésorerie, et innovons en prenant quelques chemins de traverse.

Une politique de communication contemporaine destinée au plus grand nombre

Nous avons proposé une identité visuelle en redéfinissant une charte graphique moins institutionnelle et plus contemporaine qui ouvre sur une programmation par genres. Cette identité visuelle nouvelle avec le logo OD exprime l'éclectisme de la programmation au-delà du seul art lyrique. Moins intimidante, plus conviviale, cette charte graphique ouvre sur de nouveaux univers visuels ludiques et percutants.

Un partenariat exceptionnel avec l'artiste international Lorenzo Mattotti s'est engagé pour la saison 23-24. Une commande lui a été passée par l'Opéra afin d'illustrer sa nouvelle plaquette de saison, ainsi que tous ses supports de communication, bâches, affiches, programmes de salles, tracts...

Par ailleurs l'Opéra de Dijon continuera d'accueillir en résidence le photographe de plateau Cosimo Mirco Magliocca dont le travail témoignera régulièrement dans nos supports de communication de l'activité de la fabrique opéra.

B/ Un projet d'action culturelle ambitieux sous le signe des droits culturels

Agir à plusieurs niveaux.

Tout d'abord en repensant l'organigramme en adjoignant les droits culturels à la direction artistique, en favorisant une vision de la Culture fondée sur les notions de droit créance, de diversité et d'identité, en affirmant cette notion comme « droit fondamental » avec l'objectif de garantir à chacun la liberté de

vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité » (Selon les termes de la déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007).

Et puis, et c'est toute l'histoire de l'éducation populaire que nous retrouvons ici au travers du rôle diffus que devraient jouer une multitude d'associations complices. Nous favoriserons une relation où l'Opéra de Dijon, et ses équipes, fonctionneront comme un centre de ressources et de formations en direction de travailleurs sociaux, d'enseignants et de personnalités relais, en confiance et partage de leurs expertises, sur le modèle des « nouveaux commanditaires » initiée par la Fondation de France dans le champ des arts plastiques, mais ici appliqué aux arts vivants à l'intersection des populations. Ces actions permettront à des citoyens confrontés à des enjeux de société ou de développement d'un territoire, d'associer des artistes référents dans le domaine du spectacle vivant à leurs préoccupations en leur passant commande d'une œuvre. Son originalité reposera sur une conjonction nouvelle entre trois acteurs privilégiés : l'artiste, le citoyen commanditaire et un médiateur culturel, accompagnés de l'Opéra et de partenaires privés réunis autour d'un projet participatif ou/et éducatif.

Une politique d'action culturelle novatrice en direction de tous les publics, avec la participation inscrite au cœur de la démarche de l'Opéra est désormais mise en place. Cette politique d'éducation artistique et culturelle en direction du jeune public et des publics éloignés de la culture sera poursuivie et renforcée si possible dans le cadre d'un projet concerté avec le nouveau projet de direction de La Minoterie à Dijon dont nous attendons beaucoup. En effet la création d'une plateforme de l'Education Artistique et Culturelle et des Droits Culturels en direction de l'enfance et la jeunesse nous semble un formidable enjeu à mutualiser entre plusieurs établissements artistiques. Cette politique a, par le passé, fait de l'Opéra de Dijon un Opéra pédagogique, accessible, solidaire, et tourné vers les familles. De nombreux partenariats ont été noués et seront poursuivis, notamment par la signature de conventions avec le Ministère de l'Éducation Nationale, et le Ministère de la Justice. Nous espérons aller plus loin grâce à un projet partagé et des compétences élargies au-delà de nos simples équipes.

Pour les prochaines années, les projets participatifs, en particulier ceux faisant appel aux nouvelles technologies, seront également considérés.

C/ Une programmation dédiée chaque année en direction de l'enfance et la jeunesse

Nous souhaitons confirmer les actions en direction des jeunes spectateurs menées aujourd'hui par l'équipe de l'Opéra de Dijon. Nous continuerons de proposer des programmations musicales sur le temps scolaire, appréciées par les enfants et leurs enseignants. Nous continuerons de favoriser un accès privilégié à la programmation lyrique, et nous développerons les partenariats déjà nombreux dans ce domaine. Ces actions participent de la lutte contre l'exclusion et favorisent l'émergence des publics de demain. Elles contribuent au dialogue toujours nécessaire entre les générations, les genres,

les origines culturelles et sociales. Elles familiarisent les plus jeunes avec un monde souvent très éloigné de leurs réalités.

Mais ici, comme ailleurs, cet enjeu est l'affaire de spécialistes. Nous avons la chance de vivre dans une région où quelques personnalités du monde artistique maîtrisent bien ce sujet. Nous pensons à Charlotte Nessi dont nous apprécions beaucoup le travail. Elle dirige aujourd'hui un beau projet à la direction du Théâtre Edwige Feuillère de Vesoul. Depuis novembre 2012, elle a obtenu le label de Scène Conventionnée d'Intérêt National - Voix d'enfants/Espace scénique. Elle était au programme de la saison 20-21 avec sa création de *Le Petit chaperon rouge* de Georges Aperghis. Nous pensons aussi bien entendu à des projets de créations en lien avec la Minoterie dijonnaise.

L'Opéra mettra en place une programmation dédiée à nos jeunes spectateurs. Peut-être à terme sous la forme d'un mini-festival au printemps. Nous mettons en place une tournée de nos créations dont le spectacle *Hansel et Gretel* de Humperdinck dès l'automne 2023 en France et à l'étranger.

Par ailleurs, de nombreuses formes participatives et créatives seront mises en place avec un public scolarisé et/ou éloigné de la culture.

L'inscription de l'Opéra de Dijon au sein d'une association de plusieurs auditoriums du réseau national (Grenoble, Philharmonie de Paris, Lyon, Aix en Provence...) vise prioritairement la bonne concertation de coproductions de projets musicaux de grande qualité dans le domaine de l'enfance et la jeunesse.

D/ Le numérique. Se donner les moyens de l'innovation

La plateforme numérique pédagogique et la bibliothèque numérique en ligne seront reconsidérées afin de permettre à la fois une démocratisation de l'accès à l'Opéra et un partage des productions et du processus de fabrication d'un opéra avec le plus grand nombre. Il est nécessaire désormais de penser le spectacle vivant comme un *continuum* de la scène aux nouveaux formats. Il s'agit ici de rencontrer des publics jeunes en s'adressant aux générations Y et Z via les réseaux sociaux et le digital. Il faut pour réussir, penser à dégager des moyens nouveaux, et, considérablement rajeunir l'image de notre entreprise. Ceci étant, je ne conçois pas le numérique comme un outil de substitution aux expériences proposées. L'outil numérique ne remplacera jamais la relation vivante aux artistes et aux œuvres, surtout dans le monde de plus en plus virtuel que nous connaissons. Malgré tout, la collaboration avec des acteurs innovants qui ne cessent d'apparaître sur notre territoire devrait à moyen terme révéler de grandes potentialités.

4 – Renforcer les liens avec le territoire.

La volonté d’agir en réseau et en partenariat

Un des axes forts du nouveau projet de conventionnement repose sur l’activation très importante des partenariats avec des lieux culturels labellisés ou conventionnés de la région Bourgogne-Franche-Comté.

A/Une diffusion décentralisée

Le chœur présent sur le territoire

L’Opéra de Dijon développera des concerts du chœur de l’Opéra en Région. Sous la forme d’oratorios ou de récitals. Ce dispositif choral pourra être complété par des ensembles vocaux et musicaux régionaux. L’engagement récent d’une nouvelle responsable administrative du chœur nous permet d’envisager des programmes diffusés en Région ainsi que des collaborations extérieures de qualité. Prenons pour exemple la rencontre des deux chœurs de l’Opéra National du Rhin et de l’Opéra de Dijon à l’occasion d’une coproduction prochaine de *Turandot* de Puccini.

De nouvelles formes lyriques adaptées

D’autre part, l’Opéra de Dijon développera de nouvelles formes lyriques légères et itinérantes destinées à la diffusion régionale en relation complice avec des lieux relais et partenaires. Nous étudions actuellement des projets avec Les scènes du Jura à Dôle et Lons le Saulnier, les 2 Scènes à Besançon, ainsi qu’avec l’Espace des Arts à Chalon sur Saône.

Aller à la rencontre de publics éloignés des salles des grands centres urbains est une ambition que nous souhaitons partager avec un réseau de théâtres de villes de la région Bourgogne-Franche-Comté qui est très bien pourvue dans ce domaine grâce à la création de petites formes mobiles et peu onéreuses.

La première de ces petites formes est un Hansel et Gretel, réduction pour piano à 4 mains de l’Opéra d’Humperdinck qui tournera pour 26 dates à l’automne 23.

B/ Les partenariats. Un lien complice et indispensable

Dès notre arrivée nous avons tenu à mettre en place des collaborations pérennes avec toutes les structures qui dessinent, années après années, la vie culturelle de la ville et de la région.

Il nous semble en effet important d’ouvrir les portes de l’Opéra de Dijon à toutes les formes d’expression artistique, et de permettre aux publics du théâtre, des musiques actuelles, de la danse, du jazz ou de la musique contemporaine de pousser les portes de l’Auditorium et du Grand Théâtre pour s’y sentir chez eux. Nous espérons ainsi contribuer à croiser les publics et à renouveler ce faisant les publics traditionnels de la musique dite « savante ».

Nous travaillons donc chaque saison avec le Théâtre Dijon Bourgogne d'une part sur des programmes coproduits ou coréalisés et d'autre part sur la mise à disposition du Grand Théâtre pour une production théâtrale à l'automne à l'occasion du festival Théâtre en mai.

Nous nous associons également chaque année avec le Centre chorégraphique national à l'occasion du Festival Art Danse.

Nous collaborons par ailleurs avec la Vapeur sur une programmation commune chaque saison et avec Zutique sur l'organisation des Nuits d'Orient et sur un événement annuel.

D'autres s'activeront naturellement. L'Opéra de Dijon ne doit pas rester dans l'isolement, fût-il confortable, ni se couper du milieu dijonnais et régional de la création. Dans le spectacle vivant, tour d'ivoire est synonyme de tombeau. L'Opéra de Dijon doit être un lieu partagé, et dont on sait qu'il l'est.

5 – L’empreinte carbone des lieux culturels et des spectacles.

L'éco responsabilité

Notre Opéra est composé de deux lieux publics où se croisent des artistes, des spectateurs, des partenaires et des usagers. C'est aussi une communauté de travail qui, comme toute organisation, interagit avec le territoire où elle exerce son activité. Nous souhaitons que l'Opéra de Dijon devienne de plus en plus attentif à l'impact social et environnemental de son activité artistique et culturelle, jusqu'à prendre l'engagement d'inscrire ces procédures au cœur de sa stratégie de développement.

Nous espérons que l'Opéra de Dijon soit rapidement un des premiers Opéras français à recevoir le label LUCIE qui reconnaît l'engagement des organisations dans une démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) sincère et dans une volonté de progresser.

Le jardinier et son jardin

L'engagement des structures culturelles et des projets artistiques sur cette question du climat mais plus globalement sur la relation de l'homme à son environnement est plus que jamais nécessaire. Toutes les filières économiques de notre pays sont en profonde mutation, interrogeant leur modèle de développement. En tant qu'activité économique, le secteur culturel se doit de suivre les autres sur ces sujets. En tant qu'œuvre de l'esprit, nous aimerions faire partie des projets pilotes de la Métropole dijonnaise à venir.